



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largueur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (55 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (73 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (73 dB(A))	largeur 150m
■	Catégorie 4 (71 dB(A))	largeur 10m
■	Catégorie 5 (68 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■	Secteur affecté par le bruit
---	------------------------------

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largueur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (66 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (62 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (76 dB(A))	largeur 150m
■	Catégorie 4 (71 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (68 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

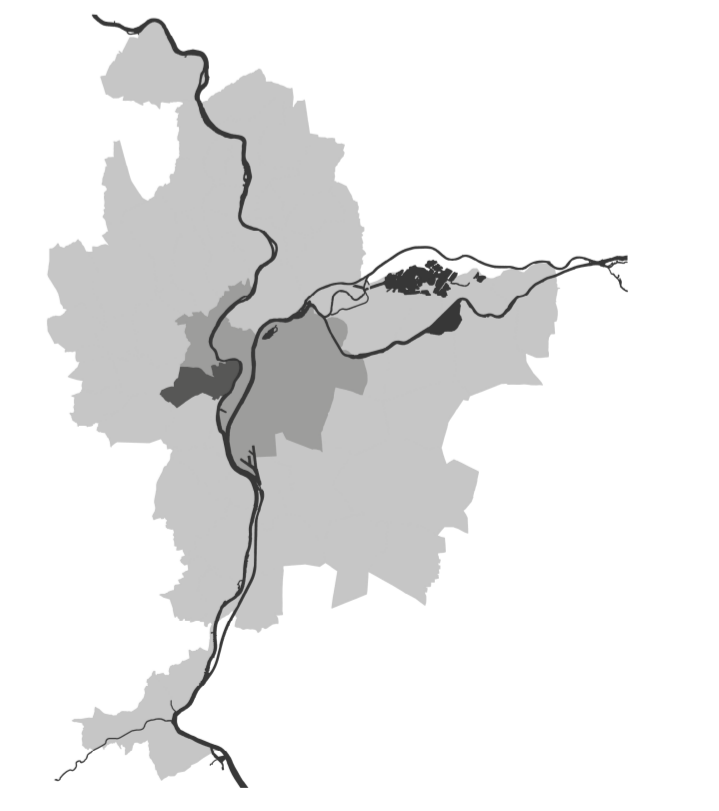
■	Secteur affecté par le bruit
---	------------------------------

● Commune    — Arrondissement

MISE A JOUR N°6  
2023

**LYON 5e arrondissement**

ANNEXE  
C.4.4.2 - Voies bruyantes  
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement  
CPII\_M04\_M04\_VOIES\_BRUYANTES\_C\_OFFICIEL\_LYON05\_121-14705